

REUNION DE QUARTIER 5 : CENTRE

(samedi 25 mai 2013)

Présents : Une vingtaine de personnes
René Buron / Joseph Le Chapelain / Sophie Charensol
Jean-Jacques Trichot / Franck Luna

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information). Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

En préambule, le Maire annonce que ce sera vraisemblablement la dernière réunion de quartier qui a lieu aux Oliviers. En effet, ce bâtiment est destiné à la vente pour la réalisation d'un café littéraire (projet privé). Cette vente doit être réalisée pour la fin du mois de juin. Le Maire Précise que contrairement à la rumeur persistante, ce legs n'est grevé d'aucune obligation d'utilisation en particulier à destinations des personnes âgées. La vente peut donc se réaliser sans restriction pour l'usage envisagé.

Le Maire précise que la prochaine réunion de quartier prévue le 29 juin 2013 aura lieu à l'auditorium route des Serres. Le Maire aborde en suite les grands sujets concernant actuellement la commune.

- Le Plan local d'urbanisme (PLU) : le PLU vient d'être approuvé lors du Conseil municipal du 25 mars dernier. Nous attendons la position de l'État sur ces documents. (qui s'est prononcé favorablement le 4 juin 2013)
- Le budget communal a été voté : cette année encore il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

- Les grands travaux :

- L'extension du Groupe Scolaire (nouvelles classes, médiathèque, salle polyvalente pour les enfants de l'école mais aussi pour l'organisation de spectacles, concerts, conférences etc.) a été inaugurée le 13 avril dernier)
- L'extension de la crèche intercommunale de la route des Serres a été mise en service en novembre 2012 (La capacité est passée de 50 à 75 enfants) Un jardin d'enfants a été créé à La Colle sur Loup d'une capacité de 15 enfants. Ces opérations sont réalisées dans le cadre du syndicat intercommunal La Colle / Saint-Paul. Il n'y a plus de liste d'attente dans les 2 communes pour

l'accueil en crèche des tout petits, ce qui est rare en France.

- Assainissement au secteur des Espinets : l'étude est en cours (au niveau de l'ancien motel Hélios) La réalisation pourrait commencer dès 2103
- Le Maire évoque le programme culturel 2013 qui est consultable sur le site internet et sera repris sur la prochaine édition de la gazette de Saint-Paul de Vence.

Questions / réponses :

- La prolifération des chats : la stérilisation de ces chats, seule solution pour éviter cela, peut être réalisée par l'association « CATS » que la commune subventionne.
- L'état des voiries secondaires : trous dans la chaussée (programme de réfection va être lancé)
- L'état des plantations le long des voies : responsabilité des riverains
- Sur certaines voies étroites, envisager peut-être un sens unique de circulation ou une circulation alternée. (à étudier)
- L'état du chemin du Cercle : très mauvais état général, bouches d'égout qui se soulèvent, 2 points lumineux défaillants devant la propriété Garelli. Une réfection globale est à envisager.
- Mention de la vitesse excessive des véhicules chemin du Cercle : problème récurrent et valable sur l'ensemble des voies communales.
- Carrefour de la Calada dangereux : aménagement comme à la crèche souhaité.
- Le chemin qui borde au sud le Mas de Pierre n'a pas de nom : les riverains chargés de faire une proposition.
- Pas d'indication de la numérotation du Mas de Pierre.
- Problème de stationnement sur le bas-côté de la route des Serres et présence de jardinières.
- Travaux RD 436 par le Conseil général : le choix des plantations vient d'être fait.
- Poubelles du Mas de Pierre chemin de Rome : jamais rentrées et occasionnent des nuisances : une relance à la direction de cet établissement.
- Mme Nicaud se plaint des voisins qui mettent des déchets sur sa propriété au 347 chemin du Cercle (les déchets la question a été traitée ; le n° identique l'utilisation du n° 347 A est suggéré à Mme Nicaud (proposition de la PM)
- Les feux sont réglementés et autorisés or période rouge par un arrêté préfectoral (10 h – 15 h 30)
- Réception internet difficile chemin du Cercle
- Écoulement d'eaux usées sur propriété voisine (Vidil)
- Le terrain avant le n°719 chemin du Cercle est devenu un terrain de dépôt de gravats : intervention de la police municipale.